

الجمهوريّة الجزائريّة الديموقراطية الشعبيّة
RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION DE LA COOPÉRATION
ET DES ÉCHANGES UNIVERSITAIRES

مديرية التعاون والتبادل الجامعي

N°AS81/DCEU/2021

Alger, le 23 DEC. 2021

**Messieurs les Présidents
des Conférences Régionales des Universités
"Est – Ouest – Centre"**

Objet : A/S Élection du Vice-président du Conseil de l'Université panafricaine.

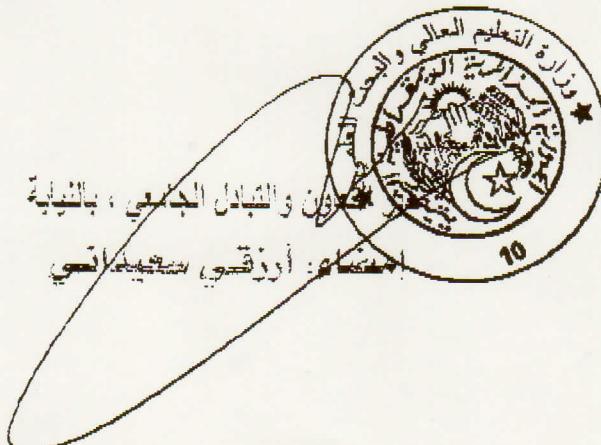
P.J : Document.

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission de l'Union Africaine invite les Etats membres à entreprendre des consultations dans leurs régions respectives afin d'identifier une **Femme candidate** appropriée pour le poste de Vice-président du Conseil de l'Université panafricaine.

A cet effet, je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien prendre pour proposer une candidate parmi les enseignants chercheurs des établissements d'enseignement supérieur relevant de vos régions.

La commission ajoute que les candidatures soumises par les régions éligibles doivent être accompagnées d'un curriculum vitae en respectant les indications données dans le document ci-joint. Les propositions sont à envoyer à l'adresse électronique secret-dceu@mesrs.dz au plus tard le **26 décembre 2021**

Veuillez recevoir, Messieurs les Présidents, l'expression de mes salutations distinguées.



AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba, ETHIOPIE B.P. B.P 3243 téléphone : +251-115-517 700 Fax: +251-115517844
 website: www. au.int

OLC51745 - 12/16/2021

Référence: BC/OLC/23.18-2/11674.21

La Commission de l'Union africaine présente ses compliments aux Missions permanentes des États membres de l'Union africaine auprès de l'Union africaine et à l'honneur de se référer à la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1134(XXXIX) relative à l'élection et à la nomination du Président et du Vice-président du Conseil de l'Université panafricaine (UPA), adoptée à la 39^e session ordinaire du Conseil exécutif en octobre 2021 (La Décision), par laquelle le Conseil exécutif a reporté l'élection du Vice-président du Conseil de l'Université panafricaine (UPA) à sa 40^e session ordinaire prévue pour février 2021.

Il faut rappeler que, par cette décision, le Conseil exécutif :

REGRETTE l'absence de candidates aux postes et le non-respect du principe de parité entre les hommes et les femmes et **DÉCIDE** de reporter l'élection du Vice-président du Conseil de l'UPA à la 40e session ordinaire du Conseil exécutif;

DEMANDE à la Commission et au Bureau du CTS sur l'éducation, la science et la technologie de rouvrir la procédure de présentation des candidatures féminines au poste de Vice-président du Conseil de l'UPA, venant des quatre (4) autres régions de l'Union africaine, conformément au principe de rotation géographique;

La Commission attire l'attention des Missions permanentes sur l'article 9 (2) du Statut révisé de l'Université panafricaine (Le Statut), qui stipule ce qui suit:

«Le Conseil exécutif élit le Président et le Vice-président du Conseil de l'UPA sur une liste de cinq candidats présentée par le Bureau du CTS. Les candidats présentés doivent être des ressortissants des États membres de l'UA.»

A cet égard, la Commission informe les Missions permanentes de ce qui suit:

- Le mandat de la Vice-présidente du Conseil de l'UPA, Mme Audrey Nthabiseng OGUDE (Afrique du Sud), qui a été élue en juin 2018 pour un mandat de trois (3) ans, a expiré en juin 2021 et a été prolongé par le Conseil exécutif à octobre 2021, (Voir décision EX.CL/Dec.1134(XXXIX), libellée comme suit.

DÉCIDE de prolonger le mandat de la Vice-présidente sortante Mme Audrey Nthabiseng OGUDE (Afrique du Sud) jusqu'à la 40e session ordinaire du Conseil exécutif, au cours de laquelle l'élection du Vice-président du Conseil de l'UPA aura lieu;

Conformément à l'article 10 (1) du Statut, Mme OGUDE est rééligible.

Le Président du Conseil de l'UPA, qui est ressortissant de la région de l'Afrique australe, ayant été élu, les membres du Bureau du CTS sur l'éducation, la science et la technologie, ressortissants des quatre autres régions, à savoir : l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest doivent donc entreprendre des consultations dans leurs régions afin d'identifier une (1) **FEMME** candidate appropriée. Sur la base de cette liste, le Conseil exécutif élira la Vice-présidente du Conseil de l'UPA.

Courrier Arrivée

No. ... 559... Date 01.12.21

Page 2

La Commission regrette de signaler que, pour les élections de janvier 2015 et de janvier 2018, la plupart des membres du Bureau ont présenté des candidats de leurs pays respectifs sans avoir entrepris les consultations régionales nécessaires ni soumis de curriculum vitae ; et ce en violation totale de l'esprit et de la lettre de l'article 9(3) du Statut de l'Université panafricaine.

La Commission a l'honneur de se référer à l'article 8, paragraphe 1, du Statut de l'UPA, qui stipule ce qui suit :

« Le Conseil de l'UPA est l'organe suprême de l'université. Il supervise la politique, les finances et les biens de l'UPA. Sauf disposition contraire du présent Statut, le Conseil de l'UPA est habilité à adopter des règlements et à émettre des directives, politiques et lignes directrices pour régir toutes les activités et opérations de l'UPA. »

Les candidats désignés doivent donc posséder une grande expérience appropriée, et une expérience confirmée en ce qui concerne le fonctionnement et la gestion des universités.

La Commission attire l'attention du Bureau sur le fait que les candidatures soumises par les régions éligibles doivent être accompagnées d'un curriculum vitae et DOIVENT ÊTRE SOUMISES SOUS PLI SCELLÉ AU PRÉSIDENT DU BUREAU DU CTS SUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE, QUI LES TRANSMET AU BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE 2021. En outre, le curriculum vitae ne doit pas dépasser trois (3) pages, à simple interligne, et doit être présenté dans au moins deux (2) langues de travail de l'Union. Un modèle de format du Curriculum vitae est joint à la présente Note verbale pour référence.

La Commission attire également l'attention des Missions permanentes sur le fait que toute candidature qui ne satisfait pas aux exigences susmentionnées ne sera pas traitée.

La Commission de l'Union africaine saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes des Etats membres de l'Union africaine, l'assurance de sa haute considération.

Addis-Abeba, le 29 novembre 2021

À : Missions permanentes des Etats membres de l'UA
Addis-Abeba

Missions permanentes, membres du Bureau du CST sur l'éducation, la science et la technologie :

Ouganda - Président.

République centrafricaine - 1^{er} Vice-président

Namibie - 2^{ème} Vice-président

Libye - 3^{ème} Vice-président

Sénégal - Rapporteur

Ampl. - Ministères de l'Education, de la Science et de la Technologie
Ouganda, République centrafricaine, Namibie, Libye et Sénégal

- Commissaire, HRST



FORMAT DU FORMULAIRE DE CANDIDATURE A L'UNION AFRICAINE**POSTE****1. RENSEIGNEMENTS**

- 1.1. NOM
- 1.2. ADRESSE PROFESSIONNELLE
- 1.3. ADRESSE PERMANENTE
- 1.4. ADRESSE E-MAIL
- 1.5. SEXE
- 1.6. NATIONALITE
- 1.7. DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AAAA)

2. QUALIFICATIONS ACADEMIQUES**3. RESUME DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES****4. RESUME DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE****5. LISTE DES PUBLICATIONS (LE CAS ECHEANT)****6. CONNAISSANCE DES LANGUES DE L'UNION AFRICAINE (ARABE,
ANGLAIS, FRANCAIS, PORTUGAIS)****7. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES****8. LOISIRS****9. REFERENCES (MAXIMUM 3)**